## ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU JORAT (ASIJ) Comité de direction 1083 Mézières



\_\_\_\_\_

Préavis du Comité de direction de l'Association Scolaire Intercommunale du Jorat (ci-après ASIJ) au Conseil intercommunal

N° 03 / 2018 du 19.03.2018

Demande de crédit de CHF 490'000.- pour l'aménagement global des combles du collège des Gollies à Servion pour la rentrée des classes d'août 2018.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet de solliciter un crédit de CHF 490'000.- pour financer l'aménagement global des combles du collège des Gollies à Servion pour la rentrée des classes d'août 2018.

#### 2. Préambule

Lors des travaux préliminaires d'enclassement pour la rentrée scolaire 2018-2019, la direction de l'EPS du Jorat constate d'une part que la volée de 5P comptera environ 127 élèves, ce qui nécessite 6 classes et non plus 7 comme pour l'année scolaire en cours et d'autre part que la volée de 3P comptera environ 151 élèves, nécessitant 8 classes et non plus 6 comme actuellement.

Concrètement cela signifie la fermeture d'une classe de 5P et l'ouverture de 2 classes de 3P.

Plusieurs scénarios ont été étudiés pour permettre un équilibre des classes, des trajets acceptables et la séparation de certains groupes d'élèves.

Au vu de la provenance des élèves, la classe des 5P de Vucherens devrait être fermée. De ce fait les scénarios possibles sont :

Placer une 3P à Vucherens et une 3P à Ferlens.
Conséquences: les élèves de 3P des Cullayes devraient être déplacés à Ferlens, le transport de nombreux élèves serait complexe et l'équilibre (effectif + dynamique de groupe) des 5P ne serait pas possible.

#### ASIJ - ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU JORAT

Siège: 1083 Mézières

- 2. Placer les deux nouvelles classes de 3P à Servion et maintenir une 5P à Carrouge.
  - Conséquence : difficulté à équilibrer les classes de 5P et transports peu logiques pour les 3P.
- 3. Ouvrir une 3P et une 5P à Servion et une 3P à Carrouge. Scénario permettant un meilleur équilibrage des classes de 5P et des transports de proximités pour les 3P.

La direction constate qu'une utilisation des locaux de Servion permettrait :

- D'éviter des dysfonctionnements comportementaux de certains groupes d'élèves (séparation de situations délicates).
- De tenir compte du lieu de provenance des élèves et d'éviter des trajets « complexes ».
- De ne plus devoir transporter les élèves pour l'éducation physique et les activités créatrices manuelles et textiles (ACM/ACT) en cours de semaine.
- D'éviter des transports supplémentaires entre l'Unité d'accueil pour la petite enfance (UAPE) et les collèges de villages.

Le Conseil d'Établissement, dont une des prérogatives est de s'exprimer sur les enclassements, s'est déclaré favorable à la troisième option ci-dessus lors de sa séance du 12 mars 2018.

Quatre classes sont restées à l'état brut dans les combles du collège des Gollies, que le CoDir de l'ASIJ comptait laisser en attente, sans les aménager dans l'immédiat. Au vu des scénarios présentés par la direction de l'EPS, il est néanmoins entré en matière.

Le prébouclement des comptes de la construction du collège établit qu'une somme de CHF 450'000.- ne sera pas dépensée. Que la construction du collège dégage cette économie ne change rien au fait que le préavis [no11 / 2015] y relatif ne stipule pas l'aménagement des salles laissées en attente, ce qui en fait un investissement distinct. D'où ce préavis, en conformité avec l'article 14 du règlement sur la comptabilité des communes.

Cette somme de CHF 450'000.- fait néanmoins partie intégrante de l'emprunt du collège de Servion, les charges et intérêts y relatifs figurent déjà au budget courant de l'ASIJ pour 2018.

C'est cette situation financière qui permet au CoDir d'envisager la réflexion sur les options qui se présentent.

État actuel des classes « en attente » dans les combles du collège des Gollies :

- Trois classes à l'état brut,
- Une salle de classe, déjà utilisée pour de la rythmique suite à la pose d'un parquet,
- deux salles de dégagement à l'état brut,
- Sanitaires à l'état brut,
- Corridor d'accès à l'état brut.

## ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU JORAT (ASIJ) Comité de direction 1083 Mézières



\_\_\_\_\_

L'aménagement de deux salles de classe comprend l'aménagement de la totalité du corridor d'accès et des sanitaires et également la finalisation de l'équipement de la salle de rythmique (parois, plafond avec luminaires, porte).

Un devis de l'entreprise totale qui a construit le bâtiment établit les options suivantes :

- Réalisation de deux classes avec mobilier, corridor d'accès, sanitaires et finition de la salle de rythmique = CHF 375'000.-.
- Aménagement total des combles (mobilier pour deux seules classes) = CHF 490'000.-,
- Aménagement des combles en deux étapes, sensiblement plus coûteux qu'en un seul chantier.

La contrepartie des investissements faits dans les classes de Servion sera :

Économie des loyers de deux classes

CHF 30'000.-

- Suppression des déplacements éducation physique,
- ACT/ACM et rythmique

CHF 18'700.-

Seront à déduire de ces économies, les charges supplémentaires d'exploitation (nettoyage, assurances, électricité, etc.) qui s'élèveront approximativement à CHF 16'000.-

Il reste donc un solde positif d'environ CHF 32'000.- qui représente approximativement le double de l'amortissement annuel (CHF16'334.-) de la somme investie. Financièrement l'ASIJ ne perd pas d'argent avec cet investissement.

# 3. Descriptif du projet

Le CoDir, au vu de ce qui précède, propose un aménagement global des combles. À savoir :

- pose de carrelage dans les couloirs,
- pose de parquet dans les classes,
- finition des murs et plafonds avec luminaires,
- pose et finition des installations sanitaires.

Le tout à l'image du reste du collège. Les deux seules classes ouvertes en 2018-19 seront meublées.

## **ASIJ** - ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU JORAT

Siège: 1083 Mézières

## 4. Coûts

Les devis généraux des travaux sont effectués sur la base de soumissions rentrées.

	<u> </u>	Aménagements	
		Partiel	Global
Ĺ	Travaux:	100000000000000000000000000000000000000	
1.	Travaux préparatoire	10 000	13 000
	Installations électriques	58 400	86 000
	Chauffage, ventilation	1 700	1 700
4.	Installations sanitaires	20 800	22 500
5.	Aménagements 1 (plâtrerie, cloison, porte, système de verrouillage, etc.)	50 800	72 300
6.	Aménagements 2 (carrelage, parquet, faux-plafonds, peinture, etc.)	105 500	144 500
7.	Honoraires	31 000	45 000
	Coûts travaux ht	278 200	385 000
	Assistance:		
8.	Assistance au maître d'ouvrage (BAMO)	7 350	
9.	Honoraires architecte	3 900	
10.	Réserve et frais	1 370	
	Coûts assistance ht	12 620	
Ħ	Mobilier classes: (pour 2 classes)		
11.	Tableaux interractifs	21 400	
12.	Mobilier élèves	22 900	
13.	Bureau enseignant, meuble rangement	10 500	
14.	Divers (tableau affichage, tapis, etc.)	1 900	
15.	Coûts mobilier ht	56 700	
	Coûts totaux :	347 520	454 320
16.	TVA 7.7 %	26 759	34 983
	Coûts totaux ttc	374 279	489 303
	Coûts totaux arrondis ttc	375 000	490 000

## 5. Crédit

## 5.1 Financement

Le financement de l'aménagement se fera par un crédit extrabudgétaire de CHF 490'000.- pris dans la trésorerie courante.

#### 5.2 Amortissement

L'amortissement se fera sur une période de 30 ans, pour la première fois au budget 2019.

Pour rappel, la majeure partie de l'amortissement de cette somme figure déjà dans le budget de l'ASIJ pour 2018, car il était alors compris dans l'amortissement du collège de Servion calculé sur la totalité du crédit accordé au CD pour cette construction soit CHF 13'645'000.- (y compris les crédits d'étude). L'amortissement du collège des Gollies se fera sur la somme réellement dépensée soit environ CHF 13'200'000.-

## ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU JORAT (ASIJ) Comité de direction 1083 Mézières



\_\_\_\_\_

### 5.3 Charges

Le crédit demandé étant pris dans la trésorerie courante, il n'y aura pas d'intérêt à verser sur cette somme.

Des charges de fonctionnement sont prévues une fois les travaux terminés. Nettoyage, assurances, électricité, chauffage, etc. Celles-ci sont estimées à environ CHF 16'000.- par année.

#### 6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction de l'ASIJ a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIJ

- Vu le préavis N° 03/2018 du Comité de direction du 19 mars 2018;
- Vu le rapport de la Commission chargée de son étude;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### DÉCIDE

- D'autoriser le comité de direction à finaliser l'aménagement global des combles du collège des Gollies à Servion pour la rentrée des classes d'août 2018.
- 2. D'octroyer au Comité de direction un crédit extrabudgétaire de CHF 490'000.-.
- 3. De financer ce montant par la trésorerie courante.

4. D'amortir l'investissement sur une période de 30 ans, la première fois au budget 2019.

Au nom du Comité de direction

Etienne Cherpillod

Président

Nicolas Deplez

Responsable administratif

Préavis adopté par le Comité de direction le 19 mars 2018

Délégués responsables : Christophe Balissat, Etienne Cherpillod et Jérôme Porchet